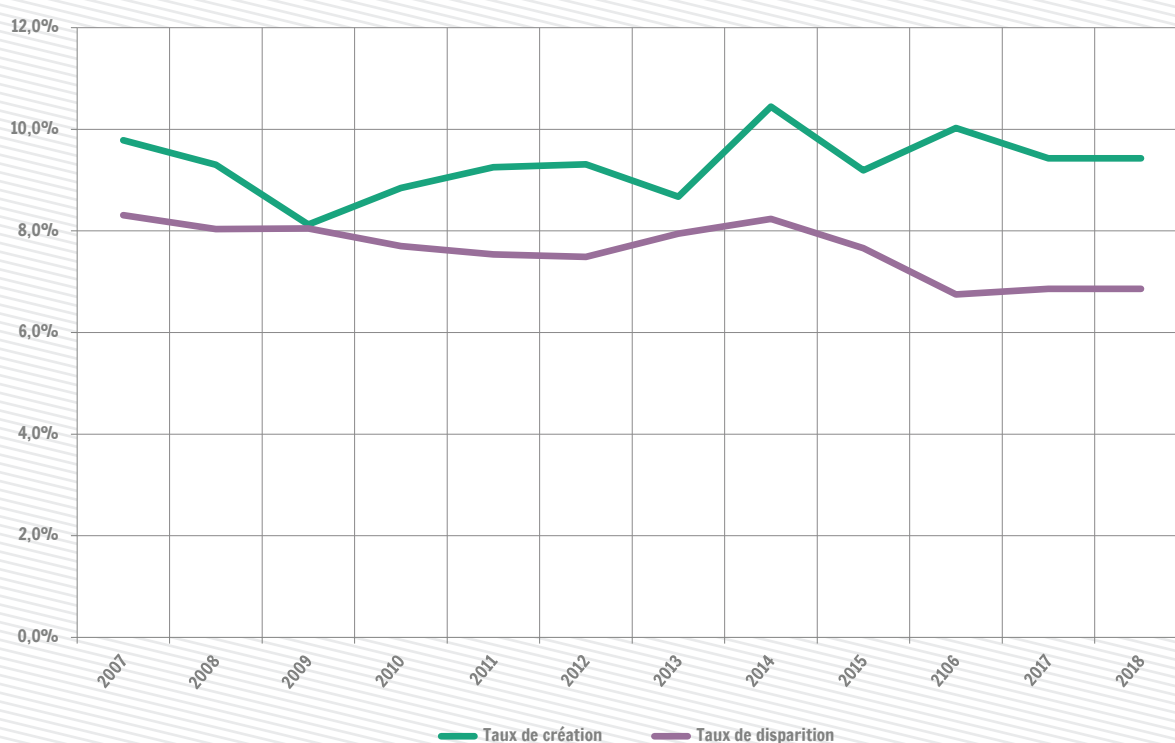


Démographie d'entreprises - Créations - Disparitions

9,3%

En 2018, le taux de création des entreprises en Wallonie est de 9,3 %. Le taux de disparition s'élève quant à lui à 6,7 %

Taux de création et de disparition des entreprises par région - Evolution 2007-2018



Sources : Statbel

Entre 2007 et 2018, le taux moyen de création est de 9,3 %, le taux de disparition moyen est de 7,6 %.

Sur l'ensemble de la période, on notera que le taux de création est toujours plus élevé que le taux de disparition, à l'exception de l'année 2009 où les deux taux se sont rapprochés avec respectivement 8,1 % et 8,0 % (niveau le plus bas du taux de création).

En 2014, ainsi qu'en 2016, on remarque une augmentation importante du taux de création. Sur la période allant de 2014 à 2016, le taux de disparition n'a lui cessé de décroître pour atteindre son niveau le plus bas en 2016.

En 2018, on note une nouvelle contraction à la fois des créations et des disparitions. Les deux taux s'éloignent légèrement l'un de l'autre ce qui constitue une évolution favorable pour l'économie.

Démographie d'entreprises - Créations - Disparitions

Définitions et source

Le nombre de créations en termes d'entreprises actives est le nombre de nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA au 31 décembre de chaque année par rapport au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA à cette même date.

La cessation se mesure comme le nombre de cessations d'entreprises soumises au 31 décembre de la période de référence.

L'une et l'autre variable rapportée au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de l'année précédente donnent le taux de création et le taux de cessation.

Pertinence et limites

Jusque 2006, le comptage des mouvements démographiques des entreprises wallonnes était obtenu en confrontant les versions successives, disponibles depuis 2000, de la base de données des entreprises B-Information.

Les entités répertoriées par B-Information sont en fait toutes les entités s'inscrivant à un guichet d'entreprises, qu'il s'agisse de personnes morales ou de personnes physiques.

Les comptages ne concernaient que les personnes morales inscrites au Registre national des personnes morales (RNPM). Étaient exclues de cette analyse, les personnes physiques et les sociétés non commerciales.

A partir de 2007, les chiffres fournis se basent sur une comparaison de photos annuelles prises au 31 décembre de chaque année. Le comptage reprend le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008, basé sur le répertoire d'entreprises DBRIS de Statbel.

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/creations-dentreprises-en-belgique-analyse-de-differentes-sources>

Personne de contact : **Caroline Albessart** (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : **décembre 2020**